

Département de la Seine Maritime
C.C.A.S. DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont

Tél. : 02 35 85 80 11 – Fax : 02 35 85 60 08 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2024-04-11-05A

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne-Marie CARON, vice-présidente.

Etaient Présents : Mme CARON (Présidente), Mme PETAIN, Mme POISSON, Mme POIS M-B, Mme EVRARD, Mme OUADJAFAR, Mme VERRAES,

Absents avec pouvoir : Mme LEFEBVRE (pouvoir à Mme CARON) ; Mme MOA (pouvoir à Mme PETAIN); Mme FOURNEAUX (pouvoir à Mme VERRAES), M. RIMOLA (pouvoir à Mme POISSON),

Absents excusés : Mmes POIS L., M. WINTER

Formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation : 29/03/2024

Date d'affichage : 29/03/2024

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 7

Votants : 11

Madame EVRARD a été désignée secrétaire de séance.

□□□□□□□□□□□□□□

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024- BUDGET PRINCIPAL CCAS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Action sociale et des Familles,

Vu les projets de budgets pour l'exercice 2024 présentés par Madame la présidente, et transmis avec la convocation aux membres du Conseil d'administration,

Considérant l'avis de la Commission n°2 « Personnes âgées, personnes en situation de handicap et santé » en date du, 04/04/2024,

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- Adopte le budget primitif 2024 du CCAS de de Saint Nicolas d'Aliermont, arrêté en dépenses et en recettes conformément au document ci-annexé, présentant chapitre par chapitre, le budget.
- Dit que l'ensemble du document budgétaire présenté vaut délibération, avec toutes les annexes,
- Autorise madame la présidente à prendre tout acte ou toute décision qui seraient la suite et la conséquence de la présente délibération.

ANNEXE : Budget primitif 2024 — CCAS de Saint-Nicolas d'Aliermont

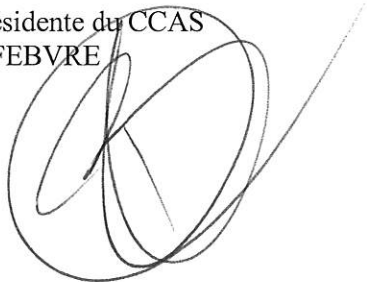
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le 11/04/2024

Le Maire, Présidente du CCAS
 Blandine LEFEBVRE




La secrétaire de séance,
 Corinne EVRARD



Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.